

Ecole municipale de musique de Doudeville

Règlement pédagogique

A compter du 1^{er} septembre 2026

Doudeville



Table des matières

Introduction	3
Accueil	4
Handicap	4
Adultes	4
Organisation des études	5
Eveil musical	5
Parcours par cycles	5
Parcours personnalisés	6
1-Parcours formation.....	6
2-Parcours projet	6
Evaluations	6
Cours collectifs	7
Cours individuels	7
Formation musicale	7
Ensembles	7
Concerts	8
Ateliers et sorties.....	8
Renseignements pratiques	9
Durée des cours collectifs en fonction de l'âge et du niveau	9
Exemples de déroulements de cours	9
Calendrier	9
Lieu d'enseignement	10
Contact - renseignements	10

Le règlement pédagogique s'adresse à l'ensemble des usagers de l'école de musique de Doudeville : les élèves et leurs familles, les professeurs, et l'administration de l'école.

Il suit les recommandations des textes suivants :

- *Le schéma national d'orientation pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre* – Ministère de la culture, 2023.
- *La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, théâtre* – Ministère de la culture et de la communication, 2001.

La dernière version du règlement pédagogique est mise en ligne sur le site www.doudeville.fr.

Introduction

Le présent règlement encadre la mise en œuvre pédagogique du projet d'établissement 2026-2030 de l'école de musique de Doudeville, dont les missions sont les suivantes (extraits) :

- « - rendre accessible au plus grand nombre l'enseignement artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre d'artistes.
- faire de l'enseignement artistique un vecteur d'éducation.
- inclure cet enseignement dans la démarche d'appropriation culturelle de chaque élève.
- être force de proposition pour la programmation de concerts, spectacles, et autres événements culturels à destination des habitants et pour le rayonnement de la Commune.
- mutualiser les moyens et les synergies avec les autres partenaires culturels au travers d'actions pédagogiques et de projets de diffusion.
- évaluer régulièrement son action pédagogique et culturelle. »

Ce règlement pédagogique est source d'inspiration, de propositions et d'échanges entre les professeurs, qui exercent leur métier dans ce cadre. Il évolue régulièrement, pour permettre aux élèves de bénéficier de toutes les innovations apportées par les enseignants. Cette créativité est un des piliers du projet pédagogique de l'école de musique de Doudeville.

Accueil

Le présent règlement est rédigé dans un esprit d'ouverture à tous les publics : chaque élève est accueilli le mieux possible indépendamment de son niveau, de son âge, de sa situation.

Handicap

Dans la mesure du possible et selon les particularités de chaque situation, les élèves en situation de handicap peuvent être accueillis dans les classes de l'école de musique.

Adultes

Les adultes sont accueillis comme les autres élèves, sans limite d'âge, et peuvent intégrer l'un des trois cycles de formation ou un parcours personnalisé (voir ci-dessous).

Une des missions de l'école de musique est l'apprentissage instrumental ou vocal, permettant à chaque élève de progresser à son rythme. Seule cette progression permettra aux élèves de rester motivés et de poursuivre leur pratique. Elle les rendra autonomes et contribuera à leur épanouissement.

Un entraînement instrumental régulier (quotidien si possible) entre chaque cours est donc essentiel.

Organisation des études

Eveil musical

Eveil « Découverte » : écouter, chanter, bouger (durée 45min)

A 5 ans, les enfants écoutent et découvrent des œuvres, chantent des comptines et des petites chansons, font des jeux rythmés ou dansés, des mimes musicaux, ou apprennent à reconnaître et produire des sons.

Eveil « Initiation » : jouer, chanter, inventer (durée 45min)

A 6 ans, les enfants découvrent les instruments à vent, s'initient au piano et à la batterie, découvrent les percussions corporelles, mémorisent, improvisent, chantent...

En fonction des effectifs, les 2 cours d'éveil peuvent être regroupés. Les élèves d'éveil sont susceptibles de se produire en concert.

Parcours par cycles

Il s'agit du parcours traditionnel proposé par défaut à tous les élèves. Les trois cycles correspondent aux trois étapes de la vie scolaire : école primaire – collège – lycée.

Dans ce parcours, en plus du cours d'instrument, la formation musicale et une pratique d'ensemble sont obligatoires, ainsi que la présence à tous les concerts prévus pour l'élève dans l'année.

Cycle 1 (durée 3 à 5 ans) : le premier cycle concerne les enfants à partir de 7 ans, les adolescents et les adultes, qui débute la pratique musicale. Son objectif est de faire naître une motivation pour l'apprentissage et une curiosité pour l'art musical.

Cycle 2 (durée 3 à 5 ans) : les élèves en second cycle ont déjà acquis les bases de la technique instrumentale ou vocale et de la pratique collective. L'objectif de ce cycle est l'approfondissement de ces bases vers une pratique autonome, ainsi que la découverte des différents arts liés à la musique.

Cycle 3 (durée 2 à 4 ans) : L'école de musique fournit aux élèves de troisième cycle des clés pour approfondir les aspects musicaux et techniques qui leur permettront de développer une personnalité artistique et culturelle originale.

Dans le parcours par cycles, les élèves sont évalués à la fin de chaque cycle, ou plus souvent si nécessaire. Ces évaluations permettent entre-autre de mesurer le travail personnel produit par l'élève.

A l'issue de ces trois cycles, les élèves pourront évoluer vers les pratiques amateurs ou poursuivre leurs études musicales dans d'autres établissements vers un cursus diplômant et/ou professionnalisant.

Parcours personnalisés

Le SNOP 2023 précise que les établissements d'enseignement artistique doivent également proposer d'autres types de cursus, appelés « parcours programmes ». L'école de musique de Doudeville en a retenu deux :

1-Parcours formation

Pour différentes raisons, liées à l'âge, au handicap, au rythme de la vie familiale, professionnelle, étudiante ou autre, il arrive que le cursus en cycles ne corresponde pas aux besoins et attentes de certains élèves. Après échange avec le professeur, ils peuvent alors demander et/ou se voir proposer un parcours sur mesure appelé « parcours formation ». L'école de musique s'adaptera au mieux à leur rythme d'apprentissage, en fonction des possibilités et des intervenants concernés.

Ce type de parcours peut être provisoire ou durer pendant toute la période d'apprentissage.

2-Parcours projet

L'école de musique peut accompagner des artistes musiciens ou des groupes de musique à concrétiser leur projet, qu'il s'agisse d'un concert, de l'élaboration d'un programme, de travail technique instrumental ou vocal. Le soutien peut aussi porter sur la mise à disposition de locaux ou le prêt de matériel.

Le projet peut être accompagné ponctuellement ou sur une période définie, par exemple une année, s'il est accepté par l'école de musique.

Pour ces 2 types de parcours personnalisés, un document écrit définira les objectifs à atteindre pendant la durée du parcours.

Evaluations

Pour la pratique instrumentale ou vocale, et pour la formation musicale, les évaluations de passage de cycle se font au moyen d'un examen final dont la forme est définie par le professeur, et d'un contrôle continu.

L'évaluation du module de pratique d'ensemble se fait en contrôle continu, et prend en compte l'avis des différents professeurs qui accompagnent l'élève. La validation du module est soumise à la participation de l'élève à l'ensemble des répétitions et concerts réalisés par son groupe. L'élève doit prendre conscience que la qualité d'une prestation en groupe dépend de l'investissement de chacun des participants en répétition et en public. Il s'agit d'un véritable travail d'équipe.

Dans les parcours personnalisés, les évaluations ne sont pas obligatoires mais peuvent également être mises en place, et chaque professeur en choisira alors la forme et le contenu.

Cours collectifs

L'école de musique de Doudeville favorise les cours collectifs qui permettent aux élèves de pratiquer la musique d'ensemble, de s'habituer à jouer en public, et d'apprendre en écoutant les autres. Les cours de pratique instrumentale ou vocale ont lieu avec 1 à 3 élèves et 1 professeur spécialiste de sa discipline. Les élèves sont regroupés autant que possible par âge et par niveau. La durée d'un cours varie de 20 minutes à 1 heure.

En fonction de la progression et des particularités d'apprentissage de chaque élève, et selon le calendrier des concerts de sa classe, le professeur pourra proposer des temps de cours individuels aux élèves, inclus dans l'horaire de cours collectif.

Enfin, les professeurs peuvent travailler en binôme : pendant que l'un s'occupe d'un ensemble avec différents instruments, l'autre peut travailler un point instrumental spécifique avec un élève ou un petit groupe d'élèves (voir « renseignements pratiques ci-dessous »).

Cours individuels

Certains élèves ne souhaitent pas apprendre la musique dans des cours collectifs. Dans ce cas, il est possible au moment de l'inscription de choisir un cours individuel, pour un tarif différent et dans la limite des disponibilités des professeurs. Le cours hebdomadaire durera alors 30 minutes.

Formation musicale

La formation musicale comprend l'apprentissage du solfège (lecture et écriture de la musique) mais aussi la découverte de la culture musicale au sens large : travail de l'oreille, pulsation intérieure, analyse musicale, histoire de la musique, improvisation, initiation à l'écriture, à la composition, à la direction, gestion du trac, entretien des instruments, facture instrumentale, initiation au piano ou à la batterie, etc...

Tout cela est abordé par les professeurs d'instrument au fur et à mesure des besoins des élèves, mais l'école de musique propose des cours supplémentaires de solfège : on y étudie en priorité les notions abordées pendant les cours d'instruments. Ces cours sont obligatoires dans le parcours par cycles, et vivement recommandés dans les parcours personnalisés.

Ensembles

A l'école de musique de Doudeville, les pratiques d'ensemble sont mises en avant pour leurs bénéfices musicaux et éducatifs.

Le projet « La Clique à Dédé », en hommage à Bourvil, acteur célèbre et musicien d'origine cachoise, a pour but de créer un ensemble instrumental incluant les débutants des classes d'accordéon, chant, cordes, cuivres, bois, et percussions.

L'ensemble vocal accueille les chanteurs et chanteuses à partir de 12 ans, l'atelier chanson les chanteurs et chanteuses à partir de 7 ans.

L'ensemble adulte est destiné aux instrumentistes à partir de 15 ans.

Les pratiques d'ensemble sont obligatoires dans le parcours par cycles, et vivement recommandés dans les parcours personnalisés.

L'association de l'orchestre d'harmonie « La Renaissance » accueille les musiciens amateurs en vents et percussions à partir de leur 3^{ème} année de pratique instrumentale.

Concerts

Comme les ensembles, les concerts participent à la formation artistique et culturelle des élèves, mais aussi à leur éducation : ils y apprennent à être sur scène en public, à se préparer pour un événement à une date donnée, et à faire partie d'un groupe qui doit pouvoir faire confiance à chacun.

L'école de musique propose à tous les élèves de se retrouver au moins une fois par an pour un concert. C'est aussi l'opportunité de montrer aux familles les progrès réalisés pendant les cours, et de jouer avec tous les élèves de l'école dans un moment de partage et de convivialité.

Ces concerts sont obligatoires dans le parcours par cycles, et vivement recommandés dans les parcours personnalisés.

Ateliers et sorties

Des ateliers sont ponctuellement organisés par l'école de musique, sur une des matières de la formation musicale (exemple : gestion du stress, improvisation...) ou sur une découverte culturelle (exemple : la musique du gamelan balinaise, la musique irlandaise...)

Ils sont destinés en priorité aux élèves de l'école de musique, mais les publics extérieurs à l'école peuvent aussi y être conviés, en fonction des places disponibles.

De même, des sorties pédagogiques et culturelles sont proposées aux élèves pour leur faciliter l'accès aux concerts et spectacles vivants de la région. Le déplacement peut être pris en charge par la commune.

Renseignements pratiques

Durée des cours collectifs en fonction de l'âge et du niveau

- trois élèves : 45 min à 1h
- deux élèves : 30 à 45 min
- un élève (si aucun regroupement n'est possible) : 20 à 30 min

Exemples de déroulements de cours

- 1 professeur et 2 élèves : cours collectif sur 45 minutes.

- 1 professeur et 2 élèves (A et B) : cours individuel/ensemble/individuel sur 45 minutes :

⌚ 15 min	⌚ 15 min	⌚ 15 min
Cours individuel élève A	Ensemble A + B	Cours individuel élève B
Temps de présence de l'élève A = 30 min		
	Temps de présence de l'élève B = 30 min	

- 2 professeurs (cor et tuba) en binôme avec chacun 3 élèves : cours individuels / ensemble sur 1 heure :

⌚ 30 min	⌚ 30 min
Professeur de cor avec 1 élève*	Professeur de tuba avec 1 élève*
Professeur de tuba + 3 élèves de tuba + 2 élèves de cor (chauffe, ensemble, FM)	Professeur de cor + 3 élèves de cor + 2 élèves de tuba (ensemble, FM)
*le professeur donne cours à un élève différent chaque semaine, à tour de rôle	

Exemples de travail en duo ou trio : échauffement, préparation d'un morceau de concert, jeux de justesse, de mémorisation, d'improvisation, notions de solfège, découverte culturelle en lien avec le répertoire travaillé, ...

Calendrier

Les cours ont lieu chaque semaine, à un horaire et jour déterminés en début d'année scolaire, suivant le calendrier scolaire de la zone B. La première et la dernière semaine de l'année scolaire sont consacrées aux réunions pédagogiques (pas de cours). Les élèves sont tenus d'assister à tous les cours afin d'assurer une régularité de la pratique et de la progression. En cas d'absence, il faut impérativement en informer l'école de musique (voir à ce sujet le règlement intérieur).

Lieu d'enseignement

Les cours de l'école de musique de Doudeville sont donnés dans des salles de l'école primaire Joseph Breton, ce qui permet aux enfants qui y sont scolarisés, aux enfants de la garderie et aux enfants du centre de loisirs de rejoindre facilement leur cours de musique :

Ecole primaire J. Breton, 34 rue Augustin Lemerrier, 76 560 Doudeville.

Contact- renseignements

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous contacter grâce aux coordonnées ci-dessous (en pied de page).